

BOURSES NATIONALES DE LYCEE

VERIFICATION DE RESSOURCES

Dossier réservé aux élèves bénéficiant ou ayant déjà bénéficié d'une bourse nationale de lycée

A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT

Date de dépôt dans l'établissement (IMPERATIF) :

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE : Sexe : M F

N° INE (IMPERATIF) : Date de naissance :

Nationalité :

L'élève est-il déjà titulaire d'un diplôme CAP, d'un baccalauréat ou d'une mention complémentaire ? oui non

Si oui lequel et date d'obtention.....

L'élève est-il placé en foyer (ASE) ou en famille d'accueil ? oui non

NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR DE LA BOURSE :

Mère Père Autre (à préciser) :

<p>Vérification de ressources obligatoire *</p> <p><input type="checkbox"/> Rétablissement</p> <p><input type="checkbox"/> Redoublement</p> <p><input type="checkbox"/> Changement d'orientation</p> <p><input type="checkbox"/> Autre diplôme</p> <p><input type="checkbox"/> Situation à revoir (demandée par la DSDEN)</p>	<p>Vérification de ressources à la demande de la famille*</p> <p><input type="checkbox"/> Changement de situation familiale et/ou financière</p> <p>Motif (joindre obligatoirement un courrier explicatif rédigé par la famille) :</p>
--	---

*voir précisions page 3

<p>Transfert simple *</p> <p><input type="checkbox"/> dans l'académie <input type="checkbox"/> hors académie</p>

* voir précisions page 3

<u>Etablissement d'ORIGINE</u>	<u>Etablissement d'ACCUEIL</u>
Nom / Adresse :	Nom / Adresse :
N° RNE établissement :	N° RNE établissement :
Classe d'origine :	Classe actuelle et régime :
Date de fin de scolarité :	
Date de fin de paiement :	

CADRE RESERVE A LA DSDEN		
Nombre d'enfants :	RFR :	Echelon ou retrait :

A COMPLETER PAR LA FAMILLE

VOUS-MEME, DEMANDEUR DE LA BOURSE

Nom et Prénom :

Père Mère Tuteur Autre (à préciser) :

Adresse :

Numéro de téléphone : Adresse mél :

En activité professionnelle ? OUI NON Profession :

Situation familiale :

Célibataire Concubin(e) Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) En cours de divorce Séparé(e) Veuf(ve)

Depuis le :

VOTRE CONJOINT(E), CONCUBIN(E), PACSE(E)

Nom et Prénom : Père Mère Autre

(Lien de parenté à préciser) :

Adresse :

En activité professionnelle ? OUI NON Profession :

DETERMINATION DES CHARGES DU FOYER :

Nom et prénom des enfants à charge (y compris l'élève boursier)	Date de naissance	Etablissement scolaire, université fréquentés ou profession	Boursier OUI / NON

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER (*sauf pour les transferts simples sans révision*) :

DANS TOUS LES CAS :

- une **copie complète de votre avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022** (attention : aucun autre document fiscal n'est recevable : déclaration, avis de situation déclarative, attestation délivrée par l'administration fiscale ...)
- une **attestation de paiement des prestations CAF récente** (ou attestation MSA), faisant apparaître la composition actuelle du foyer

PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE SELON VOTRE SITUATION :

Vous êtes divorcé(e)	Copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant
Vous êtes séparé(e)	Justificatifs officiels d'adresses séparées (factures), copie de déclaration de dissolution du PACS
Vous êtes en cours de divorce ou de séparation	Copie de l'ordonnance de non conciliation ou a minima : courrier d'un avocat indiquant que la procédure est en cours, justificatifs officiels d'adresses séparées (factures)
Vous vivez en concubinage	Copie intégrale de l'avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022 de votre concubin(e)
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figure pas sur votre avis d'impôt	Jugement du juge aux affaires familiales stipulant le changement de garde
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou la décision du conseil de famille
Vous êtes l'élève et êtes bénéficiaire d'un contrat jeune majeur délivré par le conseil départemental	Copie du contrat jeune majeur
Vous n'êtes pas le parent de l'élève	Copie du document officiel de la délégation d'autorité parentale

Tout autre document utile à l'étude du dossier pourra vous être demandé

IMPORTANT

Le dossier complet est à remettre à l'établissement scolaire qui le visera et le transmettra à la plateforme académique des bourses de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques le plus rapidement possible et au plus tard le 19 octobre 2023, date nationale de fin de campagne.

Aucun dossier ne doit être adressé directement à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Les dossiers incomplets ne seront pas prioritaires et feront l'objet d'une demande de pièces complémentaires pour une instruction ultérieure dans l'année scolaire.

*Elèves concernés par une vérification de ressources obligatoire :

Sont concernés les élèves boursiers nationaux :

- issus d'une classe de 3^{ème} « prépa-métiers » et admis en second cycle de lycée (CAP, baccalauréat général et technologique, baccalauréat professionnel)
- en situation de redoublement
- changeant d'orientation (passage de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle et inversement, passage de CAP vers un baccalauréat professionnel et inversement) ATTENTION : le changement d'option n'est pas un changement d'orientation et ne doit pas faire l'objet d'une vérification de ressources
- préparant une mention complémentaire au diplôme déjà obtenu (CAP ou baccalauréat)
- titulaires d'un CAP et préparant un autre CAP en un an
- titulaires d'un baccalauréat et préparant un autre baccalauréat en un an
- issus d'un dispositif relevant de la MLDS (APF ou PAPS) et admis en CAP ou en 2nde professionnelle
- reprise d'études

*Vérification de ressources à la demande de la famille :

La bourse est automatiquement reconduite pour les élèves boursiers admis dans la classe supérieure.

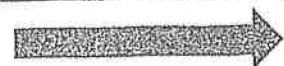
Cependant, la famille peut demander une révision du dossier (joindre un courrier explicatif) :

- lorsque la situation familiale a évolué favorablement ou défavorablement de façon durable entre l'année des revenus pris en considération initialement et l'année 2022 (les changements de situations professionnelles ou de revenus de l'année 2023 ne peuvent pas être pris en compte)
- lorsqu'il y a une modification de la résidence exclusive de l'élève

*Elèves concernés par un transfert simple (dans ou hors académie) :

Dans le cas d'un transfert simple (élève changeant d'établissement mais non concerné par une vérification de ressources), aucune pièce justificative n'est à joindre au dossier.

TOURNEZ S'IL VOUS PLAÎT



RESERVE A LA FAMILLE

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE :

Je reconnais avoir eu connaissance des modalités de réexamen du droit à bourse et certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°068-690 du 31 juillet 1968, article 22).

La loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire.

Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel la demande est faite un droit d'accès et de rectification pour les données la concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

RESERVE A L'ETABLISSEMENT

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

Date :

Signature et cachet de l'établissement :

Observations éventuelles :